Martigny, vendredi 24 mai 1935. 75me année Ce numéro comprend 6 pages No 61.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare MARTIGNY Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES le mm. ligne ou son espace 8 ct. 10 ct. 10 ct.
RÉCLAMES le mm. ligne 2 colonnes / 81 mm. Canton 20 ct. Suisse 30 ct. Etranger 30 ct.
Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

L'Initiative de Crise

On pouvait aisément s'attendre à ce que l'assemblée des délégués du parti radical suisse décidât à une très forte majorité de recommander aux électeurs le rejet catégorique de l'initiative de crise, émanant des milieux marxistes et dissimulant à peine l'intention de ses auteurs de livrer notre pays à une de ces expériences d'économie dirigée, qui ne pourrait aboutir, comme toutes les expériences collectivistes, qu'à la ruine des finances politiques et de l'économie privée.

On remarquera que si un rapport de minorité a été présenté par M. le conseiller national Graf, ce dernier a eu une attitude parfaitement loyale et sincère, défendant son point de vue en toute objectivité et déclarant se désolidariser complètement d'avec ceux dont le plus clair désir est d'exploiter dans des desseins purement politiques et électoraux l'agitation malsaine qu'ils ont sciemment créée dans le peuple avec leur machine de guerre marxiste.

Mais les rapporteurs et M. le conseiller fédéral Obrecht, qui, parlant pour la première fois en qualité de magistrat fédéral au sein d'une assemblée de délégués, a conquis immédiatement les suffrages chaleureux de ses auditeurs, n'eurent pas de peine à convaincre l'immense majorité de l'assemblée de cette vérité élémentaire que rien de solide et de sérieux ne peut être entrepris par un Etat quelconque, si cet Etat ne dispose pas de finances saines et de la confiance publique et si son crédit n'est pas intact. La première conséquence de l'acceptation de l'initiative de crise par le peuple suisse, on en peut voir aujourd'hui déjà les effets par l'offensive criminelle déclenchée par une phalange de spéculateurs et de forbans internationaux, qui se moquent de notre fortune publique et de notre épargne nationale, et qui ne rêvent que de gagner facilement des millions, au préjudice de notre fortune helvétique. C'est contre les manœuvres louches de tels individus que le peuple suisse est appelé à se prononcer le 2 juin prochain, et il déjouera certainement les efforts acharnés déployés contre notre franc, considéré par eux comme une vulgaire matière à spéculation.

Sans doute, les patrons de l'initiative marxiste se sont-ils aperçus des conséquences désastreuses que leur action funeste ne manquerait pas d'avoir pour la solidité de notre franc, mais leur diversion hypocritement scandalisée à l'égard des banquiers n'a trompé personne. Pour affermir notre situation économique, écarter les pires dangers et prévenir des conséquences catastrophales pour notre pays, il n'y a qu'une solution : repousser avec la dernière énergie la fatale initiative.

Le parti radical suisse, qui fut le premier à dénoncer les dangers extrêmement graves contenus dans cette manœuvre collectiviste, qui demeure fidèle à sa politique de liberté et d'entr'aide sociale sainement conçue et pratiquée, convaincra certainement par son attitude ferme et courageuse le peuple suisse de la nécessité d'éviter une politique économique aventureuse et pleine de périls et qui, au surplus, porterait une atteinte intolérable aux prérogatives populaires, qu'il entend maintenir intactes, même à travers les agitations de l'heure présente.

P. R.-D.

Courrier fédéral

La veillée d'armes

(De notre correspondant particulier)

La vie politique, économique, financière, sociale de la République helvétique marche actuellement au ralenti. Nous sommes à la veille de la grande bataille du 2 juin, et chacun sait que la future orientation de notre politique dépendra de l'issue de ce mémorable assaut marxiste contre nos institutions, contre notre esprit démocratique, contre nos principes de liberté et contre tout notre édifice économique.

Les conséquences fatales du succès de l'initiative seraient à tel point catastrophales que les partis nationaux n'ont pas hésité à prendre résolument parti contre cette vaste entreprise de sabotage économique et de cynique démagogie. A peine observe-t-on des « ailes gauches » favorables au projet, mais elles ne trouvent aucun écho au sein des assemblées de délégués des partis bourgeois. Encore doit-on souligner que les partisans de l'initiative prennent soin de se désolidariser d'avec les mauvais bergers de la sociale, uniquement préoccupés d'exploiter la candeur populaire comme d'un piédestal commode, pour la conquête si ardemment convoitée du pouvoir.

Inéluctablement, cette violente campagne d'agitation n'a pas manqué d'exercer sur la tenue du franc suisse de fâcheuses répercussions et les grands apôtres rouges, M. Grimm en tête, effrayés des terribles responsabilités financières qu'ils encourent devant le pays, ont tenté d'une diversion pour égarer les esprits et se décharger sur d'autres du poids de leur culpabilité. On s'en est pris aux banquiers et ceux-ci, forts de leur innocence et de leur correction, ont remis les choses au point avec toute la clarté et la fermeté désirables. Cette rectification n'a pas eu l'heur de plaire aux grands manitous qui dirigent le comité d'action en faveur de l'initiative de crise. Ils ont eu le front de s'adresser au Conseil fédéral, pour protester, avec une indignation feinte et comique, contre le communiqué des banquiers. Le Conseil fédéral, bien entendu, n'a pas perdu cette excellente occasion de défendre les droits de la critique et de dire aux protestataires leur fait : il attire leur attention, en termes courtois mais vengeurs, sur les conséquences funestes que l'agitation créée dans le peuple n'a pas manqué d'avoir pour la solidité de notre franc, rempart de notre économie.

On s'attend, à Berne, à ce que le peuple suisse, duement renseigné sur le véritable caractère de l'initiative de crise et sur les intentions inavouables de ses auteurs, rejettera avec entrain ce texte constitutionnel utopique, naïf, dangereux à l'extrême par l'imprécision même de ses termes et dont l'acceptation exercerait immanquablement sur nos finances publiques une action destructrice, sans parler de la ruine de l'épargne et de la chute du franc qu'elle provoquerait.

Naturellement, on compte vivement sur le vote salubre et clairvoyant de la Suisse romande, qui, une fois de plus, sera une digue infranchissable contre laquelle viendra se briser la vague de fond soulevée par le marxisme suisse. Les partis radicaux cantonaux de Romandie sont tous sur la brèche. Nul doute qu'une belle victoire viendra couronner leur patriotique effort.

Il avait été question, il y a quelques mois, de créer chez nous des postes de sous-secrétaires d'Etat, pour décharger certains chefs de Départements fédéraux, celui de l'Economie publique au premier chef, d'une besogne écrasante. Ces dignitaires, sans recevoir l'investiture ministérielle, auraient eu le droit de siéger occasionnellement au Conseil fédéral et de répondre, au sein des Chambres, aux interpellations concernant leurs dicastères respectifs.

Nous sommes en mesure de déclarer que cette innovation est condamnée par M. le conseiller fédéral Obrecht, qui s'oppose à un éparpillement des responsabilités gouvernementales. Il est fort à croire que dans ces conditions, il coulera passablement d'eau sous les ponts de l'Aar, avant que cette idée prenne corps chez nous.

* * *

On aura lu que le chancelier Hitler, Fuhrer de toutes les Allemagnes, en attendant de liquider à l'amiable avec nous le cas Jacob, a fait allusion à notre autonomie et à notre indépendance, dans son grand discours de mardi et a affirmé que nul ne songeait à contester que le gouvernement suisse fût l'expression exacte du sentiment et de la volonté populaires. Ceci pour insinuer avec plus de force, ensuite, que l'Autriche n'avait pas, en revanche, le droit de disposer librement elle-même, cas où, bien entendu, elle se jetterait avec ivresse dans les bras de la Germanie.

Cette déclaration contredit certaines cartes de géographie hitlériennes, dans lesquelles les frontières du IIIe Reich ont l'indiscrétion de se prolonger jusqu'aux Alpes et jusqu'à la Sarine. Où est la sincérité : dans les discours à grands éclats ou sur les cartes officielles ?

P.

De tout un peu...

Pas de guerre en 1935 !

Maurice Privat a publié dernièrement une étude intéressante sur la prédiction des astres, étude qui marque la haute valeur de l'astrologie. Nous pouvons, paraît-il, respirer sans crainte de guerre cette année. La carte du ciel de 1935 n'est, en effet, pas effrayante. Mais, dira-t-on, la guerre viendra de l'Orient ! Or, écrit M. Privat, le ciel de Moscou, pour l'entrée du Soleil dans le Bélier, est vraiment réconfortant. Mars est en Maison U et mêle aux joies des inquiétudes et des regrets, il y annonce également des écrits méchants, des paroles blessantes, voire des menaces. Tout cela n'a pas manqué à l'U. R. S. S. Mais un providentiel secours lui était également promis par Jupiter. Et c'est bien arrivé. Par contre, le ciel du Japon est très maléficié. Ses espoirs sont largement déçus et il se verra suffisamment occupé avec ses tourments personnels.

— Parfait, diront les pessimistes. Vous êtes sûr pour 1935. Et 1936 ?

Il y aura une éclipse annulaire de Soleil en 1936, le 19 juin, qui se produira dans les Gémeaux et affectera l'Asie Centrale, la Russie, le Caucase et la Grèce. Elle intéressera également les Etats-Unis. En 1936, les Balkans seront troublés par des transformations politiques et sociales. Ce coin de l'Europe bouillonnera. Les menaces de guerre seront graves, plus redoutables que celles de 1935. Mais un premier examen, écrit M. Privat, nous permet de croire qu'on éloignera le conflit. Il ne sera pas encore mûr. Et toute année gagnée est importante.

Le chancelier Hitler, comme Mussolini, possèdent des astrologues. Comme le maréchal Pilsudski, qui a fait retarder la signature du traité germano-polonais sur le conseil de son savant en science astrale, choisissant avec lui l'heure la plus favorable pour la Pologne.

Hitler hésitera avant de se lancer dans une aventure guerrière avec une Europe vigilante. Son Ascendant dans la Balance lui fera redouter d'entraîner son peuple dans une tourmente qui aurait des suites tragiques pour lui comme pour son œuvre.

Ne soyons donc pas inutilement soucieux, termine M. Privat, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas prendre toutes les précautions. On ne respecte que les forts.

Revue mondiale

L'Allemagne, nation armée

Tout homme est soldat, sauf les Juifs...

Le gouvernement du Reich a approuvé mardi la loi sur l'organisation militaire qui est entrée le même jour en vigueur. Aux termes de celle-ci, le Fuhrer et le chancelier du Reich est le commandant suprême de toutes les forces assurant la défense nationale, armée de terre, marine de guerre et armée de l'air. L'obligation de servir sous les drapeaux commence à 18 ans révolus et prend fin à 45 ans. Le service comprend le service actif et le service non-actif. Dans la règle, l'accomplissement du service actif commence avec la vingtième année. Pour pouvoir faire du service actif, il faudra que le titulaire ait fait partie du service de travail auparavant. Les hommes, après avoir fait partie du service actif jusqu'à l'âge de 35 ans, appartiendront ensuite aux troupes de réserves. Ceux qui n'auront pas été appelés à faire du service actif, appartiendront jusqu'à l'âge de 35 ans aux forces supplétives de la réserve. De 35 à 45 ans, tous les soldats appartiendront à la « landwehr ».

Sont exclus de tout service militaire, les individus sous le coup d'une peine de réclusion ou non en possession de leurs droits civiques, ou encore condamnés pour menées subversives. L'origine aryenne est la condition préalable de l'obligation de servir. Mais les dispositions d'exception seront encore publiées à cet égard. La question de l'entrée en service des non aryens en temps de guerre est réservée. Les soldats ne pourront contracter d'union avec une femme non aryenne. En principe, les citoyens allemands établis à l'étranger devront accomplir leur service militaire. Les soldats ne pourront se livrer à aucune activité politique et leur affiliation au parti national-socialiste est suspendue pour la durée de leur service militaire. Il en est de même pour leurs droits électoraux.

La loi stipule enfin que le « Fuhrer » et chancelier du Reich a pleins pouvoirs pour édicter les ordonnances d'application de la loi. Il peut transmettre ses pouvoirs au ministre de la Reichswehr et, en ce qui concerne le contrôle de l'armée, au ministre de l'intérieur du Reich.

La loi militaire du 21 mai 1935 entraîne l'abrogation de la loi militaire du 23 décembre 1921 et des lois amendées du 18 juin et du 20 juillet 1933.

La loi est signée par le « Fuhrer » et chancelier du Reich Adolphe Hitler, par le ministre de la Reichswehr, le général von Blomberg et le ministre de l'intérieur du Reich, M. Frick.

Les forces aériennes britanniques

Après avoir expliqué à la Chambre comment une étude détaillée des conditions actuelles de la défense de la Grande-Bretagne a amené le gouvernement à demander l'accroissement des forces aériennes, M. Baldwin déclare : « A la Chambre et dans le pays, on saura, j'espère, éviter toute panique. Le réarmement que nous avions si longtemps différé dans l'espoir d'une limitation générale, a été enfin décidé comme une mesure de défense nationale dont aucun gouvernement britannique conscient de ses responsabilités, n'aurait pu se dispenser. C'est plus encore qu'une question de défense nationale, c'est une question qui met en jeu la possibilité pour l'Angleterre de remplir ses engagements aux termes du pacte de la S. d. N. »

Rappelant ses déclarations antérieures devant la Chambre, M. Baldwin estime qu'il ne s'était pas trompé à l'époque dans les chiffres qu'il avait soumis au Parlement, comme étant ceux des forces aériennes de l'Allemagne.

« Je crois, dit-il, que j'avais raison pour le présent. Là où je me suis trompé, c'est dans mes estimations sur l'avenir. Sur ce point, je me suis complètement trompé, je le répète, car ni moi ni les conseillers dont nous pouvions recevoir des informations précises n'avaient aucune idée de la rapidité exacte avec laquelle l'Allemagne pourrait procéder et procéderait en fait à son réarmement, pendant la période de six mois qui s'est étendue entre novembre dernier et ce mois-ci. »

Quelle devra être la force de l'aviation anglaise ?

M. Baldwin a précisé que le nombre d'avions de première ligne que l'Angleterre a décidé de posséder est de 1500, afin d'atteindre la parité avec l'aviation militaire métropolitaine française.

De son côté, à la Chambre des lords, lord Londonderry a défini comme suit le programme de réarmement aérien anglais : A la fin de mars 1937, la Royal Air Force possédera 1500 appareils de première ligne. Actuellement, nous avons 580 appareils, sans compter l'aviation maritime. En résumé, nous triplerons notre aviation militaire actuellement stationnée dans la métropole.

Assemblée des Délégués

SION

du Parti libéral-radical

Jeudi 30 mai 1935

HOTEL DU MIDI - **15 h.**

Ordre du jour :

1. Allocution ;
2. Rapport de gestion ;
3. Rapport du comité de presse ;
4. Divers ;
5. Initiative de crise.

Art. 15 des statuts. — Les sections ont droit à un délégué par 20 membres. Les groupements d'une commune où il n'y aurait pas de section constituée n'ont droit qu'à un seul délégué. Les membres du parti qui n'ont pas qualité de délégué peuvent assister à l'assemblée ; ils ont voix consultative.

Grand Conseil

Séance du mercredi 22 mai

Décret sur l'application de la taxe d'exemption du service militaire

Rapporteurs MM. Vérolet et Meyer.

Aux termes de l'art. 125 du règlement d'exécution de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire du 26 juin 1934, les cantons ont l'obligation de mettre leurs ordonnances d'exécution en harmonie avec les prescriptions nouvelles.

Le nouveau règlement pose 3 règles fondamentales :

a) Le calcul de la taxe complémentaire sur la fortune est basé pour tous les contribuables sur l'état de celle-ci au 1er janvier de l'année de taxe; la taxe complémentaire sur le revenu, soit sur le produit du travail, est calculée sur celui de l'année précédant l'année de taxe.

b) Les hommes en état de servir en élite ou en landwehr mais versés prématurément dans le landsturm ne seront plus astreints qu'au payement de la moitié de la taxe, à condition d'avoir pris part aux inspections et exercices de landsturm.

c) Avant de former un recours à l'instance cantonale de recours, les contribuables adresseront à la commission de district une réclamation à l'occasion de laquelle ils pourront demander à être entendus. Cette réclamation donnera lieu, en cas de rejet total ou partiel, à un prononcé motivé.

Séance de jeudi 23 mai 1935
Présidence de M. Pétrig

Initiative fiscale

M. *de Stockalper* propose le renvoi, étant donné que le Département des finances a déjà créé la commission de recours et a promis l'élaboration d'une nouvelle loi fiscale, et applique en fait les réformes réclamées.

Il en est ainsi décidé.

Election du 2me vice-président

M. *Germanier* est élu par 79 voix. Le nouveau vice-président remercie de l'honneur qui lui est fait et qu'il reporte sur le district de Sierre.

Recours en grâce

Rapporteurs MM. *Clémenzo* et *Franzen.*

Le Grand Conseil accorde une série de grâces conformément aux propositions de la commission.

Rapport de la Banque cantonale

Rapporteurs MM. *Ribordy* et *Lot Wyer.*

1) Le Conseil d'Etat est invité à prendre à sa charge le solde, soit les 350.000 fr. avancés par la Banque cantonale pour l'action de secours de la Compagnie Furka-Oberalp et à présenter à ce sujet un rapport et des propositions au Grand Conseil.

2) Le Conseil d'Etat est invité à examiner par quelles mesures il compte remédier au fait que les hôteliers dont les charges financières ont été allégées par un concordat font une concurrence ruineuse à leurs collègues qui tiennent leurs engagements.

3) Le Conseil d'Etat est invité à convoquer les représentants de l'industrie hôtelière et de l'agriculture, afin d'obtenir une meilleure entente entre les consommateurs et les producteurs et défendre les intérêts réciproques de ces divers groupements.

4) Le rapport de la commission de l'année dernière a invité le Dépt des finances à faire une étude au sujet de l'augmentation du fonds de réserve : la commission demande quel est le résultat de cette étude.

5) La Direction de la Banque cantonale, d'entente avec le Dépt des finances, fera des démarches auprès du cartel des banques valaisannes en vue de l'abaissement des taux hypothécaires de ¼ %.

6) La Direction de la Banque est invitée à sévir contre les experts-taxateurs qui se permettent des estimations déraisonnables.

M. *Mce Bonvin* remercie le chef du Dépt d'avoir accepté pour étude les 6 indications de la commission qui n'a jamais voulu imposer quoi que ce soit en matière de taux.

M. *M. Gard* propose de voter la décharge de l'administration de la Banque cantonale.

Le Grand Conseil donne sans opposition cette décharge et accepte les propositions de la commission.

Politique routière

Une interpellation de M. *de Stockalper* sur la politique routière est renvoyée à une date ultérieure.

Centimes additionnels

M. *Fama* fait observer que les centimes additionnels doivent être appliqués intégralement à la participation de l'Etat aux dépenses des communes pour l'assistance ; or il a été retenu 20 %, ce qui est inadmissible.

M. *Troillet* se ralliant à l'opinion de M. Fama, les centimes additionnels sont votés.

Motion Métry

Le motionnaire voudrait qu'on revienne à l'élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil. Il fait remarquer que ce n'est quand même pas le peuple qui élit, mais les comités politiques ou régionaux, en désignant les candidats.

D'autre part, c'est à dater de son élection par le peuple que le gouvernement a été divisé.

Les scènes regrettables qui se sont produites voici une année ne sont qu'une manifestation de l'état maladif et vicié qui règne dès lors.

Il demande s'il ne faut pas supprimer la réserve qui interdit à deux conseillers d'Etat d'être choisis dans le même district.

Discussion : M. *Evéquoz :* Devant l'importance de la question soulevée par cette motion, il faut que les députés puissent consulter leur parti politique. Sans se prononcer sur le fond de la question, M. Evéquoz estime qu'il est très difficile de revenir sur ce qui a été décidé, en enlevant au peuple le droit qui lui a été accordé.

Il propose donc le renvoi de la discussion jusqu'à la seconde semaine de la session, en invitant le Conseil d'Etat à présenter alors un rapport sur ce point.

M. *Pitteloud* déclare, au nom du gouvernement, accepter la motion pour étude ; il rappelle que d'autres motions ont été déjà acceptées pour étude, notamment une motion Morand demandant l'élection du Conseil d'Etat d'après le système de la représentation proportionnelle. Le Conseil d'Etat présentera un rapport en juin.

SEANCE DE RELEVEE

Tribunal cantonal

Election du *président :* M. O. de Chastonay est élu par 54 voix sur 66 bulletins rentrés.

Election du *vice-président :* M. Clausen est appelé à la vice-présidence par 67 voix sur 79.

Taxe d'exemption du service militaire

On reprend la discussion du projet de décret. MM. *Bruttin* et *Meyer* rapportent.

A signaler que la loi prévoit que le Dépt militaire peut autoriser les intéressés à acquitter leur taxe au moyen de corvées, à effectuer à Crête-Longue, à raison de 4 à 6 fr. par jour de travail suivant qu'il est nourri ou non.

M. *Delacoste* regrette que l'on veuille faire exécuter des corvées dans un établissement où il se trouve des condamnés de droit commun ; il demande que ces corvées soient exécutées dans un chantier ou établissement de l'Etat n'ayant pas un caractère répressif.

M. *Bourdin* propose que ces corvées se fassent sur les routes.

M. *Escher* répond qu'il n'y a pas seulement des détenus à Crête-Longue ; mais il accepte la proposition de M. Delacoste et ce dernier précise que les militaires qui effectueront ces corvées ne devront pas être envoyés à Crête-Longue.

Le décret prévoyant que celui qui a payé son impôt militaire doit dans les 15 jours faire mentionner son payement dans son livret fait l'objet d'une longue discussion.

M. *Couchepin* fait préciser que les contribuables pourront envoyer leur livret par poste au chef de section. M. *Escher* répond affirmativement.

M. *Dayer* propose de porter le délai à 20 jours.

La proposition de 15 jours est acceptée.

En ce qui concerne les arrêts militaires, M. *Jules Couchepin* demande qu'ils ne soient pas subis à Crête-Longue, établissement pénitenciaire, mais dans une prison militaire. Le Dépt maintient sa proposition qui l'emporte sur celle de M. Couchepin.

Le décret est ensuite accepté avec la clause d'urgence et l'assemblée examine une série de décrets concernant des routes.

La commission des routes que préside M. Couchepin et qui a été saisie d'un grand nombre de réclamations concernant le classement des routes, ne chôme pas. Le Grand Conseil accepte des projets de décret concernant la route de Pas de l'Ours, Vissoie, St-Luc, route cantonale à l'intérieur de Brigue.

Le décret concernant la subvention au Martigny-Châtelard est renvoyé en juin ; le projet est mal calculé et, d'autre part, on ne s'explique pas comment l'élargissement de la route Martigny-Vernayaz pourrait se faire en 3 étapes.

Séance d'aujourd'hui vendredi 24 mai
Présidence de M. Pétrig

NATURALISATIONS

Rapporteurs MM. *Mathieu* et *Anzéwui.* La naturalisation valaisanne est accordée aux personnes suivantes : Colombara Pierre-Jean, Gagliardi Félix, de Paoli Giovanni, Kusch Philippe, Demosthène Johann, Ackermann Fréd., Benetti Louis, Guido Maurice, Verbaere Henri, Gastaldo Joseph, Chabloz Jean-Albert.

Décret modifiant celui du 22 mai 1933 concernant la création d'un fonds cantonal de secours en faveur des agriculteurs dans la gêne

Rapporteurs MM. *Clavien* et *Schnyder.* Cette modification consiste à faire supporter les frais de gestion et les intérêts éventuels des avances de la Confédération par le fonds cantonal de secours en faveur des agriculteurs dans la gêne.

Après quelques explications de M. Troillet, ce décret est adopté avec clause d'urgence en 2 débats

Subvention à l'Asile de vieillards de Sion

Rapporteurs MM. *Matthey* et *Steiner.* Le devis est de 132.000 fr. et la caution accorde une subvention de 20 %.

Le projet est adopté sans discussion.

Correction du St-Barthélemy

Rapporteurs MM. *Fritz Roduit* et *Perren.* La correction de ce fameux torrent est déclarée d'utilité publique ; il est alloué aux CFF pour l'exécution de ces travaux une subvention de 6 % des dépenses effectives jusqu'à concurrence de 52,200 fr., soit 6 % du devis de 870.000 fr. Le versement de cette subvention aura lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux par annuités de 15.000 fr.

M. *Pellissier* demande que les communes de St-Maurice et Evionnaz soient dispensées de participer à cette subvention parce que trop chargées.

M. *Praz* et M. *Couchepin* estiment que ces communes sont intéressées à ce travail, quitte à voir dans quelle mesure.

La proposition Pellissier est repoussée.

Le décret est ensuite adopté avec clause d'urgence en premiers et seconds débats.

Interpellation de M. Octave Giroud

M. Octave Giroud rappelle les divers arrêtés fédéraux et demande pourquoi :

1) un pareil retard a été constaté dans la nomination de la commission et la distribution des secours aux vieillards, veuves et orphelins ;

2) si certaines communes n'ont pas commis des abus ;

3) pour quelles raisons la minorité n'est pas représentée dans la commission ;

4) sur quelles bases la répartition a été faite.

M. *Troillet* reconnaît que dès le 1er janvier 1934 7 millions sont mis à disposition des cantons ; le 5 mai et le 23 mai 1934 le Département a transmis à Berne un projet d'arrêté. Il a déclaré que le retard a été causé par des pourparlers.

Pour 1935 la répartition de la première tranche de la subvention a commencé hier. 232,000 fr. ont été reportés sur l'exercice 1934.

4379 personnes ont été secourues soit à 2322 vieillards, 540 veuves, le reste étant constitué par les orphelins.

Le chef du Département rappelle que le contrôle incombe à la Confédération ; il donne lecture d'une lettre de l'administration fédérale à ce sujet.

Il se déclare prêt à faire représenter la minorité dans la commission de répartition.

M. Octave Giroud prend acte de ce que M. Troillet reconnaît qu'il y a eu du retard, le remercie des explications fournies et se déclare partiellement satisfait. En effet, sur plusieurs points M. Troillet a répondu à côté de la question.

Interpellation René Spahr

M. René Spahr a déposé l'interpellation suivante : Il ressort du rapport de gestion pour 1934 que la contribution versée pour les sociétés d'assurance contre l'incendie n'est pas utilisée en entier pour les besoins de la lutte contre le feu et que l'excédent va aux recettes du canton.

Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas que, aux termes des dispositions légales qui ont institué cette contribution, il doit l'affecter en entier à la lutte contre le feu ?

Le Conseil d'Etat es-il disposé à se conformer à l'avenir à ces dispositions légales, en affectant le montant total de cette contribution à la lutte contre l'incendie, soit en versant l'excédent éventuel inutilisé au fond spécial de la police du feu ?

Décisions du Conseil d'Etat

M. le député Charles Haegler, à St-Maurice, est nommé préfet du district de St-Maurice.

Le Conseil d'Etat homologue : 1. le règlement concernant la pâture et le ramassage de la litière dans les pâturages boisés du consortage de Wasen, Ried-Brigue ; 2. les statuts du syndicat d'élevage du bétail de la commune de Vernamiège ; 3. les statuts des sociétés de laiterie de Simplon-Village et de St-Luc.

Il accorde les démissions sollicitées : 1. par M. Adolphe Locher, comme conseiller communal de Bratsch ; 2. par M. Aloys Venetz, comme conseiller communal de Saas-Grund.

Il est accordé : 1. à la S. A. du Montana-Palace l'autorisation de modifier l'enseigne de son établissement en Hôtel Bellevue ; 2. à MM. Lorétan et Cie, à Crans, l'autorisation de modifier l'enseigne de leur établissement en « Grand Hôtel Rhodania » ; 3. à M. Jean Baldinger, à Yverdon, le transfert à son nom de la concession pour l'exploitation de l'hôtel Atlanta, à Montana.

Ensuite d'examens satisfaisants il est délivré le diplôme d'avocat à MM. Coquoz Raphael, à Martigny-Ville ; Morand Aloys, de Martigny-Combe, à Lausanne ; de Riedmatten Adrien, à Sion ; Tabin Pierre, de Grimentz, à Sierre.

M. Pierre Burgener, à Sion, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin-chirurgien-dentiste, est autorisé à pratiquer l'art dentaire dans le canton du Valais.

Il est accordé à la commune d'Hérémence la déclaration d'utilité publique qu'elle sollicite pour l'expropriation des terrains nécessaires : 1. à la construction d'un bâtiment communal en la localité d'Hérémence et d'un chemin de raccordement, dit de Soumyr ; 2. à la réfection du chemin de Mâche-Riod. La commune d'Hérémence est autorisée à prendre possession immédiate de ces terrains.

Chez les Valaisans de Genève. — *Une mémorable soirée.* — Jeudi dernier, les comités des cinq sociétés valaisannes de Genève, soit : le Secours mutuel, la Bienfaisance, le Cercle 13 Etoiles, la Komona, le Monte-Rosa, étaient réunis au restaurant du sympathique ami Edouard Escher, Café des Touristes, 22, Place de Cornavin.

Le but de cette assemblée était de former une Fédération des dites sociétés afin de resserrer toujours d'avantage les liens qui unissent les Valaisans de Genève et pour mieux sauvegarder leurs intérêts communs. Chaque société devait donner son opinion et émettre des suggestions éventuelles à ce sujet. Tous les membres qui prirent la parole y apportèrent l'esprit de franche et sincère collaboration ; aussi le principe de cette Fédération fut-elle admis à l'unanimité et une commission de 15 membres, soit 3 par société, a été nommée pour élaborer un projet de règlement. Il a été également décidé d'envoyer une résolution au Conseil d'Etat du Valais.

A la fin de la séance, une agréable surprise nous était réservée : l'ami Edouard Escher nous régala d'une succulente viande séchée du Simplon et arrosée des meilleurs crus du Valais. Magnifique et inoubliable réunion ! Encore une fois merci à cet ami Escher qui a l'estime de tous les Valaisans de Genève. Tout est bien qui finit bien.

Un participant.

Une subvention de la Confédération au Valais. — *Pour la correction du Saint-Barthélemy.* — Dans sa séance de ce matin, le Conseil fédéral a adopté un projet d'arrêté, aux termes duquel, il sera alloué au canton du Valais pour la correction du Saint-Barthélemy (2me étape) une subvention de 40 % des dépenses réelles faites dans les limites du devis, soit de 348,000 fr. au maximum, la totalité des frais étant évaluée à 870.000 fr. La subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par acomptes annuels ne dépassant par 150.000 fr. ; le premier acompte est payable en 1936. Cet arrêté muni de la clause d'urgence sera discuté par les Chambres en session de juin.

Festival des musiques du Bas-Valais

St-Gingolph, les 25, 26 et 27 mai 1935

Musiciens et amis,

Pour la première fois notre petite cité a le grand honneur de recevoir la Fédération des musiques du Bas-Valais, et en toute simplicité, dans la ferveur de notre accueil et la joliesse de notre horizon, nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous n'avons rien de sensationnel à vous faire visiter et d'excessif à vous offrir, mais notre population vous acclame d'un élan spontané, deux peuples vous fêtent. Pendant que vous égrénerez vos rythmes où se répandent la joie, le courage et l'orgueil, les oiseaux tournoieront dans le port, et nous voulons pour tous un ciel sans trouble et une eau sans tremblement.

Loin des serviles tréteaux, dans le prestige et l'ampleur de la musique, communions à cet art qui est un culte et un repos cherché dans la splendeur des choses, qui fait oublier les mornes hivers et les mièvres printemps et fait songer aux étés robustes où s'épanouissent les âmes et les chairs...

Amis valaisans, vaudois et savoyards, passez une heureuse journée à St-Gingolph, et que cette fête exulte, chaleureuse,

Sous le claquement joyeux des drapeaux
Et dans l'éclat des trompettes de cuivre.

Le Comité d'organisation.

Bouveret. — Mardi à 10 heures on a enseveli au cimetière de Port-Valais Mme Vve Siméon Chevallaz, née Roch, décédée à l'âge de 79 ans, après une longue maladie. La défunte jouissait de l'estime générale. Une foule immense l'a accompagnée au champ du repos.

A ses enfants et à la famille nos sincères condoléances.

Vétroz. — *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré cette nuit, vers 1 h. 30, dans la grange appartenant à M. Olivier Ducrey et attenante à la maison d'habitation de M. Félix Papilloud.

M. Studer, qui arrosait des prés, donna l'alarme et grâce au bon fonctionement des hydrantes, l'incendie fut vite maîtrisé. La grange est détruite. Le toit de la maison d'habitation a subi quelques dégâts. Les immeubles étaient assurés.

Ardon. — La Fanfare « Helvétia » remercie toutes les personnes qui ont participé à sa kermesse de dimanche dernier. Elle donnera dimanche 26 mai, à 14 h. 30, un grand concert sous l'experte direction de M. Emile Bertona. Sitôt après le concert, le bal commencera aux sons très élevés d'un orchestre entraînant. Invitation cordiale.

Chez les maîtres-cordonniers. — C'est dimanche que les maîtres-cordonniers de la partie romande du canton du Valais se réuniront en assemblée à l'Hôtel du Grand St-Bernard à Martigny-Gare, pour entendre deux exposés au sujet des avantages d'être affiliés à l'Association suisse des maîtres-cordonniers. *S.S.M.C.*

Fédération valaisanne du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. — La Fédération valaisanne du commerce, de l'industrie et de l'agriculture tiendra ses assises annuelles dimanche prochain 26 mai, à 10 heures, à l'Hôtel Kluser, à Martigny.

Sous l'active direction de la Chambre valaisanne de commerce, la Fédération est un organisme dont le champ d'activité ne cesse de s'étendre et qui joue un rôle de jour en jour plus utile pour le développement économique de notre canton.

L'assemblée coïncidant avec la conférence que M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz donnera à 15 heures sur l'initiative de crise, il est à prévoir que les membres de la Fédération répondront nombreux à la convocation de la Chambre de commerce et que cette assemblée sera des plus fréquentée.

La Murithienne, *Société valaisanne des sciences naturelles.* — La Murithienne tiendra une réunion à Chamoson, le jeudi 30 mai 1935, avec le programme suivant :

8 h. 30 Messe à l'église de Chamoson.
9 h. Séance.
Communications scientifiques :
G. Defago : *« Le rôle de quelques valsacées dans les dépérissements d'abricotiers ».*
I. Mariétan : *« La région de Chamoson ».*
10 h. 30 Départ pour l'excursion : Neimiaz, 911 m. (1 h.)
11 h. 30 Pique-nique.
13 h. Montée par la forêt du Larzay à la Rouzziaz (1328 m.) (1 h. 30). Descente par les Mayens d'Izigière sur Ardon pour les trains du soir.

Il est recommandé aux participants d'avoir des souliers ferrés. La séance et l'excursion sont publiques. Toutes les personnes qui s'intéressent aux sciences naturelles sont cordialement invitées.

Le Comité.

Le procès Felley contre Saxon. — M. Felley a recouru au Tribunal fédéral contre le jugement du Tribunal cantonal à propos duquel le *Confédéré* a fourni déjà les principales indications.

Dans sa séance de mercredi, la première section civile de l'instance fédérale, après avoir entendu les plaidoiries de MM. les avocats H. Evéquoz et C. Crittin, a rejeté le recours Felley à l'unanimité. Les délibérations qui ont duré près de 3 heures ont été fort intéressantes non seulement pour les parties, mais encore pour les communes intéressées à l'assainissement de la plaine du Rhône, pour le Consortage formé par ces communes et pour l'Etat du Valais. Quelques procès sont, en effet, encore pendants au sujet de prétendus dommages découlant d'un trop grand assèchement. Or, la situation juridique de ces diverses corporations publiques par rapport à ces demandes d'indemnité va se trouver précisée par le procès Felley contre Saxon.

Conférence de M. Pilet-Golaz. — C'est dimanche prochain 26 mai qu'au lieu, à 15 heures, au Ciné-Casino Etoile, à Martigny, la conférence qu'à l'invitation de la Chambre valaisanne de Commerce, M. le conseiller fédéral *Pilet-Golaz* a bien voulu accepter de prononcer sur l'initiative de crise.

Les citoyens qui, éblouis par le mirage que l'on fait miroiter à leurs yeux, s'imaginent que l'initiative ramènera l'âge d'or, auront à cœur d'écouter la conférence de M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz. Ils n'hésiteront plus ensuite sur le sort qu'il importe de réserver à ce projet de banqueroute.

Saillon. — La fanfare *Helvétienne* organise le dimanche 26 mai prochain son bal annuel.

Aver un fendant de 1er choix et l'excellent orchestre Gilla et Cie de Martigny, elle compte sur une nombreuse participation.

Que les amateurs de l'art chorégraphique viennent donc exhiber leurs talents et faire honneur au précieux produit de nos coteaux. Qu'on se le dise !

Economies illusoires. — (Corr.) Par un travail long et ardu, la commission du Grand Conseil est donc parvenue à obtenir une réduction assez sensible des dépenses prévues au budget de l'Etat. Ceci fut porté à la connaissance des citoyens par les différents journaux du canton et chacun en éprouva une certaine satisfaction. Il y a cependant, dans ces économies, des postes qui ne sont qu'illusoires pour le contribuable. Nous voulons causer des subsides qui sont dus aux communes sur des dépenses qui ne peuvent être réduites telles : l'assistance publique, l'entretien des travaux du Rhône, l'entretien des routes.

L'Etat, en diminuant de 20 % ses subsides, ne fit qu'augmenter les charges des communes d'autant, et pour le contribuable rien n'est changé.

Ce n'est donc pas dans la diminution des subsides prévus par les lois existantes, sur des dépenses inévitables qu'il faut faire des économies, mais bien dans toutes nouvelles dépenses pas strictement indispensables ou dans celles qui peuvent supporter une réduction réelle, sans que cette réduction soit faite au détriment d'une autre administration publique.

Le « Confédéré » *est le seul journal libéral-radical de langue française ; il a à lutter contre trois si ce n'est quatre journaux d'inspiration conservatrice. Pour défendre vos principes, vos libertés, votre idéal, vos intérêts, il a besoin de l'appui de tous les adhérents au parti.*
L'année 1935 verra de nombreuses consultations populaires ; la lutte sera dure.
Que tous ceux qui veulent ***éviter la dictature de classe*** *ne se contentent pas de lire le « Confédéré », mais qu'ils s'y abonnent et nous trouvent de nouveaux abonnés : 8 francs par an seulement.*

St-Maurice

Sapeurs-pompiers

Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les exercices de la Compagnie des sapeurs-pompiers de St-Maurice et d'Epinassey auront lieu les mercredi 5 et vendredi 7 juin 1935, à 20 heures.

La Commission du feu.

Sierre

Contre l'initiative de crise

Les délégués du parti radical du district de Sierre, réunis hier jeudi, ont décidé de prendre position contre l'initiative de crise.

Martigny

Aux libéraux-radicaux

Mercredi 29 mai, à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, conférence sur l'*Initiative de crise*, par M. Moser, rédacteur.

Services industriels

Le courant électrique sera supprimé dimanche 26 crt de 4 à 8 heures du matin.

Une série de concerts

Ce soir, sur la Place Centrale à Martigny-Bourg, la Fanfare municipale, sous la direction de M. Lucien Nicolay, donnera un concert. Espérons que les premiers concerts amèneront le beau temps fixe. Jusqu'à maintenant le temps a tellement été changeant qu'on ne savait jamais le matin le temps qu'il ferait le soir.

Samedi soir, ce sera le tour de l'Harmonie municipale de nous présenter le 2me concert préparé avec soin par M. Don. Et dimanche, ces deux corps de musique s'en iront à St-Gingolph pour la traditionnelle fête des musiques du Bas-Valais.

Un conseiller fédéral à Martigny

C'est donc dimanche après-midi, à 15 h., au Casino Etoile, que le public de Martigny et environs aura le plaisir de saluer la présence de M. Marcel Pilet-Golaz, conseiller fédéral. Il y aura foule à Martigny pour entendre M. Pilet-Golaz, un des plus distingués orateurs de notre parlement fédéral.

Fanfare municipale, Martigny-Bourg

Ce soir, concert à 20 heures 30, sur la Place centrale du Bourg. Rendez-vous à 20 h. 15 au local.

Demain samedi : rendez-vous à 19 h. 15 au local pour la rentrée des classes.

Dimanche : Départ pour St-Gingolph, fête de musique. Rendez-vous place St-Michel à 6 h. 30 exactes.

Le Comité.

Tennis-club Martigny

Ce club organise sur ses terrains un cours de tennis, donné par un professeur de Lausanne. Les personnes qui désirent prendre des leçons sont priées de s'inscrire chez M. A. Lugon, épicerie.

Samedi après-midi, match inter-clubs Sion-Martigny

Martigny-Bourg. — *Fumée des usines.*

Le *Confédéré* avait annoncé la mesure provisionnelle prise par le Tribunal cantonal pour le versement immédiat par les usines des indemnités dues pour dégâts aux cultures jusqu'à l'année 1932 comprise.

Les avocats des usine, contre toute attente, avaient recouru contre cette mesure équitable auprès du Tribunal fédéral. Celui-ci, dans sa sagesse, a écarté ce recours. Les usines auraient pu se dispenser de cette manifestation de mauvaise volonté dans le règlement de cette pénible affaire, vu que leurs intérêts réciproques étaient entièrement sauvegardés.

La Pédale La Tour

La Pédale « La Tour » fera disputer le dimanche 26 mai, sa 4me course comptant pour le championnat interne, soit 20 km. contre la montre, sur le parcours de Martigny-Saxon et retour. Premier départ à 8 h. 30 devant le local. Présence indispensable. Après la course, assemblée.

Le Comité.

Harmonie municipale

Ce soir, vendredi, répétition générale.

Dernières nouvelles

Un avion géant tombe en mer

Les six occupants sont tués

On fait savoir du navire amiral « Pennsylvania », qui participe aux grandes manœuvres navales du Pacifique, qu'un avion géant est tombé à la mer.

Ses six occupants ont été tués.

L'état-major du cuirassé « Pennsylvania » a expliqué que l'avion qui est tombé à la mer tentait de secourir un autre appareil contraint d'amerrir par grosse mer. Cet appareil en détresse a été sauvé par la suite.

Des patrouilleurs ont patrouillé en vain à l'endroit de la chute, mais n'ont trouvé que des débris de l'avion.

***

L'Angleterre n'attend pas pour réorganiser sa flotte aérienne

Faisant suite aux déclarations faites mercredi par M. Baldwin et lord Londonderry, un décret du ministre de l'air vient de rendre effectives les mesures annoncées mercredi à la Chambre des lords.

Le recrutement du personnel navigant comprend : 1. l'engagement de jeunes recrues ; 2. le réengagement des aviateurs passés dans la réserve ; 3. le maintien en activité du personnel devant quitter les rangs de l'aviation militaire durant les deux prochaines années.

Une campagne de recrutement commencera immédiatement, afin que les 2500 pilotes et les 20,000 hommes indispensables à la réorganisation de la Royal Air Force puissent recevoir l'instruction nécesaire avant la fin de mars 1937.

***

A la Société des nations

La question des Suisses sinistrés de guerre

Au cours d'une séance publique tenue jeudi sous la présidence de M. Litvinoff, le Conseil de la S. d. N., à l'unanimité moins la voix de la Suisse, sur proposition du rapporteur, M. Cantilo (Argentine), qui prit la parole au nom du comité des trois, a décidé de biffer définitivement de l'ordre du jour du Conseil la question de la réparation des dommages de guerre subis par des Suisses.

Choses et autres

Pour la flotte américaine

Le Sénat américain a voté un nouveau crédit de 11.960.000 dollars pour la construction de 24 bateaux de guerre, crédit qui s'ajoute au budget de 460 millions de dollars déjà voté pour la marine.

Une tête est tombée

Wilhelm Kruger, de Dusseldorf, condamné à mort en octobre 1934, par le tribunal populaire pour trahison de secrets militaires, a été exécuté jeudi matin, à Berlin.

Un pont gigantesque

C'est celui qui va servir de nouvelle voie d'accès entre l'Angleterre et le Pays de Galles. Il sera jeté sur la Severn et reliera Beachly, près de Chespstow, à Aust. A cet endroit, le fleuve a une largeur de plus de 2000 m. On voit que l'espace à traverser est coquet. Les constructeurs de cet immense pont routier ont l'intention de l'édifier à 32 mètres au-dessus du niveau de l'eau : l'arche navigable, selon leurs prévisions, mesurera 400 mètres. On estime que ce passage permettra de gagner près de 100 kilomètres sur la distance qui sépare Cardiff de Bristol.

Les prix littéraires

Le prix de la Renaissance a été attribué au troisième tour de scrutin à M. Fernand Fleuret, pour son roman *Echec au Roi*, par 8 voix contre 7 à M. Jean Prévost.

Les veinards

Ce sont dix employés des grands magasins « Les Dames de France » de Périgueux qui ont gagné le gros lot de la sixième tranche de la loterie nationale.

Le sommeil qui guérit

Le « delirium tremens » dont Zola a tracé un tableau si horrifiant, est, paraît-il, parfaitement curable. C'est un savant russe, le professeur Popov, directeur d'une clinique psychiatrique à Kharkov, qui a trouvé le moyen de guérir ce terrible mal. Son traitement consiste à endormir le malade à l'aide d'une sélection de narcotiques. Après huit ou quatorze heures de ce sommeil artificiellement obtenu, le malade se réveille frais et dispos... Morphée guérisseur !

A coups de tessons de bouteilles

Trois hommes ont été tués et 40 personnes blessées plus ou moins grièvement au cours d'une rixe entre deux factions rivales, dans le village d'Etsa, près de Samallout, en Egypte. La police a dû intervenir pour ramener le calme parmi les combattants, qui se mitraillaient avec des bouteilles, dont les tessons étaient ensuite utilisés comme des poignards dans le corps à corps.

Les Sports

Football : *Le match Vaud-Valais*

Un clou chasse l'autre... Après le beau succès de la rencontre Savoie-Valais, voici qu'on annonce pour le 30 mai (Ascension) à Monthey, le traditionnel Vaud-Valais. La valeur exceptionnelle du « onze » vaudois fera de ce match un spectacle de choix. Que chaque sportif réserve d'ores et déjà la date de l'Ascension.

Le championnat suisse

Encore deux dimanches et le championnat suisse de football sera terminé pour la saison 1934-35. Mercredi soir, Grasshoppers a battu Young-Boys par 5 buts à 3. Dimanche, Servette se rendra à La Chaux-de-Fonds. Si les champions suisses ne jouent pas mieux que ces derniers dimanches, il est normal de prévoir une victoire des Montagnards. Lausanne aura moins de peine à se défaire de Nordstern. Bienne aura de la peine à battre Locarno chez lui.

En Ire ligue, Monthey livrera sa dernière bataille à Genève contre Urania. Fribourg recevra Olten.

Le championnat valaisan

Série supérieure : Sion-Sierre.
Série A : Chippis I-Granges I, match d'appui.
Série B : Vouvry-Martigny II ; Grône-St-Léonard ; Brigue I a-Chalais ; Eyholz-Sierre II.
Série C : Montana-Grône II ; Chalais II-Granges II
Juniors : Sion-Martigny B.

Fête cantonale valaisanne de lutte

L'organisation de cette manifestation sportive qui aura lieu le 2 juin prochain à Charrat a été confiée à la section fédérale de gymnastique « Helvétia » de cette localité.

Une soixantaine de lutteurs, invités et valaisans, se disputeront la couronne et la palme. Cette joute toute pacifique qui exige autant de science et de technique que de force, attirera à Charrat tous ceux qui s'intéressent à notre ancien sport national.

Juin plus lumineux et plus chaud que mai qui va finir permettra enfin l'exhibition des toilettes de saison. Il unira à Charrat la force et la grâce printanières.

Monsieur et Madame Meinrad DIRREN et leur fille Anne-Marie, à Martigny ;
Monsieur Théodore DIRREN et famille, à Martigny, Gstaad et Vernayaz ;
Monsieur et Madame Jules CORTHEY et famille, à Martigny ;

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Georgette DIRREN

leur chère fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu le samedi 25 mai à 9 h.½

Départ : Café Chappot, à La Bâtiaz.

Brûleurs au mazout
pour chauffages centraux. La „Nouvelle S. I. A. M." Vevey-Corseaux.

Chauffage automatique
au charbon fin. Luwa, Zurich.

Machines frigorifiques
Grands modèles, pour boucheries, boulangeries, pâtisseries ; Edouard Dubied & Cie, Neuchâtel.
Petits modèles pr ménages „Frigéco", Trolliet Frères, Genève.

REPRÉSENTANT POUR LE VALAIS :
G. COUCHEPIN
ing.-chimiste, ***Martigny-Bourg***
Immeuble J. Couchepin. Téléphone 61.259.

Madame et Monsieur Raoul CHASTONAY et leur fille Charlotte, à Martigny-Bourg ;
Monsieur et Madame Alexis CHASTONAY et leurs enfants, à Leytron ;
Monsieur Joseph RODUIT d'Aloïs et ses enfants, à Leytron ;
Les familles CHATRIAND, BRIDY, GAY, RODUIT, MICHELLOD, PRODUIT, MARTINET,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Max CHASTONAY

leur cher et bien-aimé fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, enlevé à leur affection le 24 mai dans sa 12me année, après une courte maladie, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le dimanche 26 mai, à 8 h. 30. Départ de Martigny-Bourg à 8 h. 15.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame veuve Clémentine MEUNIER *et famille, à Martigny-Bourg, profondément touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, spécialement la direction et les employés du Martigny-Châtelard.*

APÉRITIF **„LUY"** tonique et digestif

Montreux **Hotel Terminus** et **Buffet de la Gare**
OU L'ON MANGE BIEN
Vins du Valais
Chevrier, propriétaire.

Trop corsé ?
Trop corsé un **DIABLERETS ?** Cela dépend des goûts
Alors prenez-le en mélange : demandez un
„Diablerets-Vermouth"
Si vous avez soif un **„Diablerets-Cassis"** ou orangeade, Curaçao,
C'est délicieux.

LAUSANNE **Hôtel de France**
Rue SAINT-LAURENT
Etabl ssement entièrement rénové. Cuisine et cave renommées.
Repas dep. Fr. **2.50.** *CONCERT tous les jours*
J. FALK, propr.

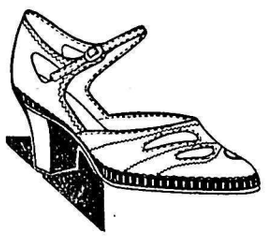

NOTRE CHOIX DE
Sandalettes
EST AU COMPLET
Nos prix sont très bas. Voyez nos vitrines
Chaussures Stöckli
Success. Löw S. A., Martigny

CHARRAT, 2 juin 1935
Fête cantonale de lutte
CONCOURS - CANTINE SOIGNÉE
Banquet **BAL**

ÉTOILE Le plus grand comédien de l'heure actuelle
Harry Baur
dans son premier film comique
Rotchild
Harry Baur et Pasquali forment une „équipe" comique qui, par le ton, le tact et la qualité de la bouffonnerie, laisse loin derrière elle tout ce que nous avons vu jusqu'ici, y compris Laurel et Hardy.
(Exelsior).

Viticulteurs ! !
Protégez efficacement vos vignes contre le **MILDIOU** et les vers de la vigne,
PAR L'EMPLOI DU
Nosprasene ou du **Nosprasit W** en pulvérisations
Pour la lutte contre la COCHYLIS et l'EUDEMIS, l'Arséniate de Chaux **ARESINE** est avantageusement additionnée à la Bouillie cuprocalcique.
Représentant général : **W. BRANDLI & Cie, BERNE,** Effingerstr. 5 - Gutenbergstr. 1
Vente exclusive pr le Valais : Albert Vernay, Saxon
BAYER — Hoechst

Les hôtelleries de la campagne bernoise sont réputées

pour leur table saine, exquise et abondante; c'est que tous les produits employés à la préparation des mets sont frais et de première qualité.

Le chocolat au lait Cailler est célèbre dans le monde entier pour les mêmes raisons:

RIEN N'EST TROP BON POUR

Cailler

Chocolat au lait-FRIGOR-KAÏMAK-Crémant

C 11

A VENDRE
faute d'emploi

MOTO CONDOR
neuve

de 1 ch. 3/4 roulé 200 km., lumière complète, bas prix.
Demander l'adresse sous 2778 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

PER

Tout est propre, tout reluit, là où PER on a pris!

FR 328 a

HENKEL & CIE S. A., BALE

MARTIGNY - GARE
Le dimanche 26 et jeudi 30 mai (fête de l'Ascension)

Grande Kermesse

organisée par la **Pédale „LA TOUR", de Martigny**
(emplacement de la fête en face du Café Vaudois)

BAL dès 16 h. — **Excellent Orchestre** — **Attractions diverses**

Le printemps en chaque saison !

Que ce soit le printemps, l'été, l'automne ou même l'hiver, le potage Knorr „Printanier" sera toujours servi avec plaisir. Par son goût fin, sa belle couleur, et par la présence de légumes variés, cet excellent potage rappelle on ne peut mieux la soupe „de famille". - Au premier essai, vous en ferez votre potage préféré.

1 saucisse = 6-7 assiettes de potage : 30-35 ct., suivant la sorte !

Depuis plus de cinquante ans,

le potage Knorr est un bon potage !

Mme Bochatay, couturière

MARTIGNY avise son honorable clientèle qu'elle a transféré son **SALON DE COUTURE**
Av. du Grd-St-Bernard, Immeuble Orsat, 3me étage

Automobilistes Motocyclistes !

n'oubliez pas que pour **Nettoyer et entretenir avantageusement** vos véhicules, LA MAZOLINE est le meilleur des produits. Demandez-la à votre garagiste ou directement à *A. Bagnoud et Cie, représentants généraux pr le Valais, Crans, s. Sierre, tél. 112.*

Bois de Chauffage

provenant des coupes de tailles de **fayard** de la région de St-Gingolph et Bouveret

aux prix de la production

Livraisons sur vagon ou à port de camion. Bois sains. Cubes d'origine. — S'adresser à la Coopérative de Consommation, Bouveret

---

Bureau
de la Place de Martigny

engagerait de suite jeune fille ou jeune homme de 15-16 ans, pour courses et petits travaux de bureau.
S'adresser à Orell Fussli-Annonces, Martigny, chiffre 103.

A LOUER
à Martigny-Bourg (Pré de foire)

2 appartements modernes

S'adresser à Mme WŒFFRAY, Martigny-Bourg.

Banque Populaire de Martigny

Dépôts { **à vue** / **en Caisse d'Epargne** / **à terme**

Toutes opérations de Banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

---

MEUBLES

Toujours GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN

Chambres à coucher, Salle à manger, Salons Rideaux, Linoléum, Tapis

Prix sans concurrence. Une visite s'impose avant vos achats

Guill. & Alf. WIDMANN

Place du Midi **SION** Rue du Midi
SERVICE A DOMICILE — Tél. 93

TRANSPORTS

Pour tous transports aux meilleures conditions, adressez-vous à la Maison

Felley, à Saxon

Téléphone : 62.312

Employez comme fumure en couverture les

Engrais Lonza

Pour pommes de terre : 3-500 kg. par hectare de **NITROPHOSPHATE POTASSIQUE** au premier sarclage

Pour betteraves : 1-200 kg. par hectare de **NITRATE DE CHAUX** après le démariage

Pour légumes : 5-6 kg. par are **ENGRAIS COMPLET LONZA** (on peut aussi le donner dissous dans l'eau)

LONZA

GRAND

BAL

SAILLON

Dimanche 26 mai dès 14 h.

organisé par la fanfare HELVÉTIENNE

Cantine soignée. Invitation cordiale. Orchestre de 1er ordre

Ne pas confondre

La **fabrique de meubles,** fondée en 1872,

Widmann Frères, à Sion

n'a aucune succursale. Adressez-vous en conséquence directement à elle pour l'achat de vos meubles, literies, rideaux, voitures d'enfants, etc., etc.

Magasins de vente seulement au sommet du **Gd-Pont**

ON CHERCHE

pour jeune fille de 20 ans, sérieuse et travailleuse, **PLACE** pour aider au ménage et travailler à la campagne. S'adresser sous 2833 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

On débite

pour dimanche, à la **Boucherie Chevaline, du**

Poulain

Se recommande :

A. CRAUSAZ

Martigny — Sion — Monthey

A LOUER
pour le 10 juin, un

Bon Salon de Coiffure

pour messieurs. Bonne référence exigée. S'adresser au Café de la Poste, Chippis.

Instruments de cuivre

Courtois, Selmer et autres. Tous accessoires. **Vente et réparations**

H. HALLENBARTER, SION

ARDON Dimanche 26 mai

Grande Kermesse

ORGANISÉE PAR LA FANFARE HELVÉTIA

Grand Concert, à 14 h. 30

INVITATION CORDIALE

A VENDRE

1 PIANO

en très bon état. S'adresser sous 2824 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Livres de Messe

en vente

au

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle

Martigny

A. Montfort - Téléphone 61.119

Cheveux merveilleux par le renommé

Sang de Bouleau

Des milliers d'attestations — **Fr. 3.75**

Dans les pharmacies, drog., salons de coiffure
Centrale des Herbes des Alpes Faido
Shampoing et Brillantine au Sang de Bouleau. — Les meilleurs.

A remettre pour cause de santé

Café Dancing

centre **ville de GENÈVE,** affaire intéressante pr 11.000.—, urgent. — Ecrire sous chiffres J 26685 X Publicitas, Genève.

Café de l'Avenue

Place du Midi **Sion** **Place du Midi**

Restauration - Spécialités

Par un service soigné et des vins de choix le nouveau tenancier espère satisfaire l'honorable public de Sion et environs.
Se recommande FRANCIS BRUTTIN

Mayens de Van

s. Salvan (alt. 1386 m.)

Quelques iolis

Chalets à louer

S'adresser chez M. Léon Coquoz, Bazar du Luisin, Salvan.

Appartement

A LOUER, 4 chambres, cuisine, tout confort moderne, cave, bûcher, galetas, buanderie. Date à convenir. Demander l'adresse sous 2785 M à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

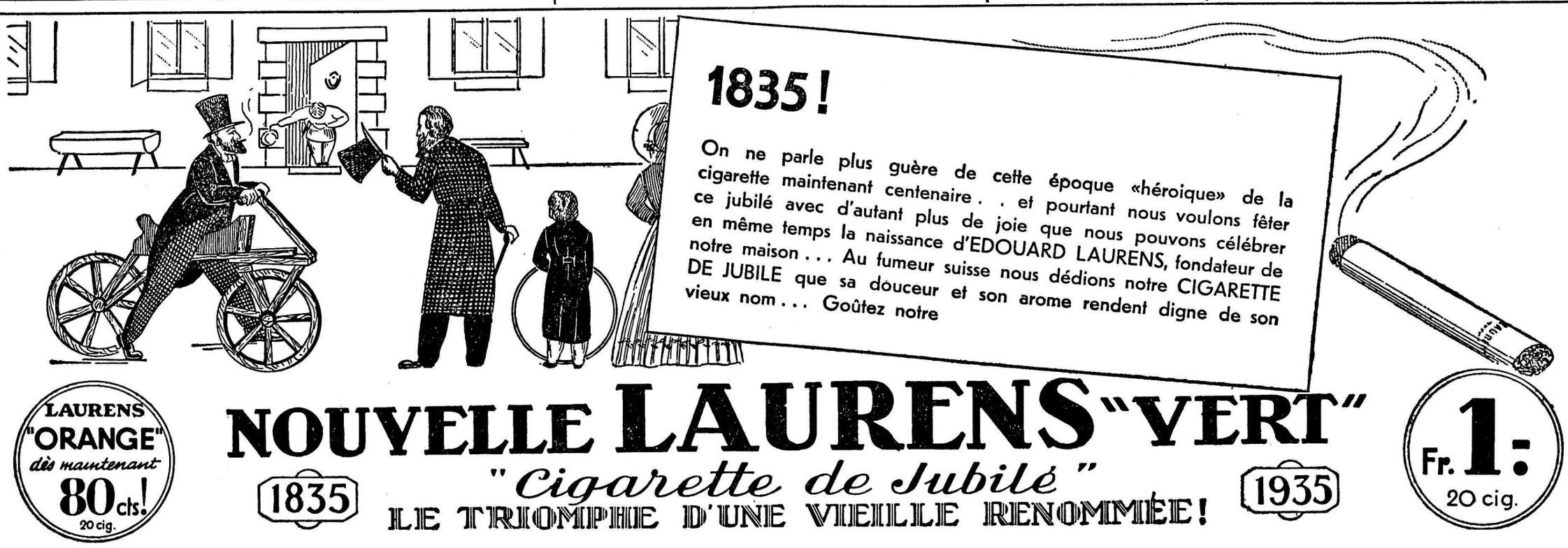

Supplément du vendredi

LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, vendredi 24 mai 1935. No 61.

Villages suisses

C'est l'église que l'on voit tout d'abord. Autour d'elle les maisons avec leurs toits penchés ont toutes une attitude humble, modeste. Les toits sont gris, rouges ou bruns. L'église, elle, est toujours habillée de clair, de gyps blanc et frais. Elle se tient bien droite, comme une dame en robe de parade, qui attend des visites. Le cadran de son clocher est généralement bleu, de ce bleu vif pareil à celui que l'on emploie dans les lessives. Sa voix rustique, profonde, un peu nasillarde, est pleine de préoccupations terrestres et bienveillantes. Elle dit :

« Voici le jour, levez-vous. Il y a beaucoup de travail qui vous attend. »

Ou bien : « Il est midi. La soupe, avec toutes sortes de bonnes choses dedans est cuite. Elle embaume déjà la cuisine. Venez et mangez. »

Ou bien encore : « La nuit est là, il se fait tard, étendez-vous dans vos lits aux lourds édredons, aux housses à carreaux roses, dormez, je veille et tout le long de la nuit, je vous annoncerai les heures. » Avec respect, les maisons écoutent cette voix d'aïeule.

Dans beaucoup de cantons, l'église est la belle chambre, le salon de ceux qui n'en ont point. Là, dans des cadres dorés et ornés, les paysans retrouvent les mêmes portraits que ceux qui sont dans leurs maisons. C'est Dieu le Père, avec une barbe toute blanche et de bons yeux, St-Joseph, portant avec précaution le petit Enfant Dieu et une branche de lis, St-François, si maigre dans sa robe brune. Il y a encore beaucoup d'autres saints dans l'église, mais on ne sait plus bien leurs noms. Ils sont pareils à ces parents lointains, à ces grands oncles dont on a toujours vu les mêmes portraits à la même place. On sait que leur vie fut extraordinaire, qu'elle fut une suite d'aventures merveilleuses comme on en lit dans les livres, tel cet autre François, qui convertit tant de tribus nègres et dont le manteau semble encore frémir au vent des mers lointaines. Les Madones, elles, sont paysannes, fraîches, rustiques et leur petit Enfant est tout pareil à ceux qui jouent sur la place et mordent dans des pommes rouges.

Ces saints sont tous très près des paysans. Ils l'étaient déjà durant leur vie mortelle, car comme eux, ils étaient simples et pauvres. Maintenant, du haut des niches où on les a placés, ils montrent par quels chemins on va au Paradis.

Le dimanche, après le sermon, pendant lequel les paysans dorment souvent et ronflent un peu, lorsque l'orgue remplit l'église de sa douce musique, on ne s'en va qu'à regret, car on se trouvait bien dans la douce maison du bon Dieu.

Pourtant dehors il y a des choses qui attirent.

Pour les hommes, c'est l'auberge avec sa belle enseigne dorée qui se balance dans la rue. Souvent c'est un soleil bien joufflu, une croix, un ours ou bien encore un cerf qui prend son élan dans le ciel. Quelquefois aussi l'auberge s'appelle « Aux trois Rois », « Aux trois Suisses » ou bien « à la Concorde », « Au rendez-vous des amis » et c'est là souvent qu'il y a les plus grosses disputes.

Pendant la semaine les femmes se réunissent à la fontaine. Que de réputations examinées, établies et déchirées, tandis que l'on lave et tord les rudes étoffes campagnardes ! Au sommet de la fontaine un vieux guerrier, à la hallebarde rouillée, écoute, sans broncher, couler l'eau et les bavardages.

C'est souvent par un pont de bois, un pont couvert que l'on sort de certains villages. Les chars en passant dessus font un bruit de tonnerre. Souvent aussi c'est par une porte percée dans une vieille tour que l'on gagne les champs. Après c'est la vaste campagne, c'est-à-dire le royaume de Dieu. Les paysans labourent la terre, ils y passent la herse, ils sèment le grain, mais après il faut bien qu'ils attendent. C'est d'en haut que leur viendra, quand cela sera nécessaire, la pluie, le soleil, c'est-à-dire la bénédiction. Ils sont avec leurs champs à la merci du ciel. Ils le savent. Et cette attente, ces rapports directs avec l'au-delà rendent les paysans silencieux, pieux et l'esprit comme tourné en dedans. Tout ce qui a trait à la vie intime et spirituelle : l'amour, la religion, les sentiments intimes, tout cela reste secret. Il n'est pas nécessaire d'en parler.

C'est par un beau dimanche, l'été, qu'il faut voir certains villages. Il y a des fleurs partout. A toutes les fenêtres, à tous les balcons et même au sommet de la fontaine. Sur les bancs, devant les maisons, les paysans sont assis, les mains sur les genoux. Ils ont mis leurs plus beaux habits. Et la rue a été si minutieusement balayée que l'on croirait que le bon Dieu lui-même va venir s'y promener.

« Regarde-nous », disent les pots de géraniums devant les fenêtres. « Ecoute-nous », murmure la fontaine dont le goulot de laiton brille comme de l'or au soleil.

« Admire-nous », disent les petits jardins devant les maisons où les carrés de fleurs et de légumes sont étendus comme des tapis. Et tous, la fontaine et les fleurs, l'église, les vieilles maisons, la place, les jardins et l'air des champs qui passe par dessus les toits disent au paysan qui songerait à les quitter : « Reste avec nous ! »

B. Kollbrunner.

Au Café-Restaurant de l'Harmonie

Rue de l'Hôpital, MARTIGNY, **ON MANGE BIEN.**
Chambres rénovées — Bon vin — Bonne pension
Se recommande. *R. Morel.*

Nos recettes

Sauce remoulade

Commencer par préparer une mayonnaise de cette façon : Mettre un jaune d'œuf dans un saladier avec une larme d'eau, délayer avec un petit fouet, puis ajouter la valeur de deux décilitres d'huile, en la faisant couler goutte à goutte, pour commencer, puis ensuite en un mince filet. Vous obtiendrez un bon résultat, en faisant deux incisions au bouchon.

Lorsque la sauce devient trop épaisse, la détendre avec très peu de vinaigre puis, quand l'huile sera absorbée, saler, poivrer et mettre passablement de moutarde. Compléter la sauce avec un hachis composé de cornichons, de câpres et de fines-herbes, ainsi qu'un œuf dur haché.

Grenadins de veau

Les grenadins sont de petites escalopes, pas trop minces, dont la surface est piquée de fins lardons. Ce travail peut être fait par le boucher.

Les assaisonner de sel, de poivre et les enfariner, puis les cuire au beurre, ou à la graisse, dans une casserole plate. On en comptera deux par personnes. Quand ils seront colorés, retirer la graisse, puis mouiller avec un peu de vin blanc et d'eau, couvrir la casserole et continuer la cuisson, si possible au four. Au bout de 45 minutes, ils seront à point. Les dresser en couronne sur un plat rond, mettre l'oseille dans le centre et les arroser de leur jus passé.

Oseille

Choisir un kilo d'oseille, la laver à plusieurs eaux et la cuire dans une casserole avec pas plus de trois litres d'eau, en remuant, car l'oseille menace toujours de brûler. Ne pas oublier le sel. L'égoutter quand elle sera cuite et la passer au tamis.

Mettre 75 gr. de beurre dans une casserole, ajouter environ 50 gr. de farine, mélanger avec un fouet et mouiller avec sept décilitres de bouillon, laisser cuire, puis ajouter l'oseille. Assaisonner de sel, en tenant compte de celui que contient le bouillon, de poivre. Mettre encore un oignon entier piqué d'un clou de girofle et laisser cuire au four, pendant une petite heure. Au moment de servir, retirer l'oignon et ajouter, facultativement, deux œufs bien débattus à part, puis mélanger.

Pour l'Agriculteur

Les bouillies arsénicales

1. Les composés arsénicaux sont des *poisons violents,* qui, absorbés dans le tube digestif, provoquent la *mort.*

Ils doivent, par conséquent, être manipulés avec *la plus grande prudence.*

2. Leur usage est *absolument interdit,* sous peine des responsabilités et des sanctions légales, sur des plantes ou parties de plantes destinées à la consommation prochaine ou abritant des cultures ayant cette même destination (fraises, légumes, fourrages).

3. Ne jamais sulfater avec des produits arsénicaux contre le vent. Se laver soigneusement le visage et les mains après le travail et, en tout cas, avant de manger. Ne jamais fumer pendant le travail. Rincer les bidons ayant contenu des arséniates avec de l'eau et reverser celle-ci dans la bouillie.

Après l'emploi, nettoyer à fond les instruments ayant contenu les sels d'arsénic, enfouir profondément les résidus et eaux de lavage dans le sol.

Il est *interdit, de façon absolue,* de verser les résidus dans les ruisseaux, sources, fontaines ou eaux courantes quelconques.

5. Les composés arsénicaux doivent être tenus sous clef et le détenteur de ces produits est responsable de tout accident qui pourrait résulter d'une négligence quelconque sous ce rapport.

6. Les patrons sont tenus d'informer leur personnel des prescriptions concernant l'emploi des produits arsénicaux et ils sont tenus de vérifier que celles-ci sont observées.

7. Les personnes autorisées à vendre des produits arsénicaux pour l'agriculture ne peuvent le faire qu'à des personnes majeures et après les avoir, de leur côté, également exactement renseignées sur les précautions indiquées ci-haut.

Les acheteurs devront signer une déclaration attestant que tel a bien été le cas.

Les sulfatages

Il est rappelé aux communes du canton qu'à teneur de l'arrêté du 13 mai 1914, concernant la lutte contre le mildiou, les sulfatages devront être terminés comme suit :

Le premier, pour le 1er juin au plus tard.
Le deuxième, pour le 13 juin au plus tard.
Le troisième, pour le 30 juin au plus tard.
Eventuellement le quatrième, pour le 15 juillet au plus tard.

Selon l'état atmosphérique, le Département de l'Intérieur du canton du Valais se réserve d'ordonner des traitements complémentaires.

Dans les vignobles où la végétation est en retard, le terme pourra être prolongé moyennant autorisation du Département de l'Intérieur.

Les communes feront observer, par un personnel désigné par elles, dans les limites de leur territoire, les prescriptions ci-dessus et feront sulfater aux frais des propriétaires en défaut, les vignes non traitées en temps voulu. Ces frais peuvent être majorés du 10 % au profit de la Caisse communale.

Le personnel de surveillance doit être indemnisé par les communes.

Les communes qui n'auraient pas exécuté l'obligation prescrite à l'alinéa précédent dans les délais fixés par le Département de l'Intérieur, seront passibles d'une amende de 20 à 200 fr. au profit de la lutte contre le phylloxéra.

Etant donné les dégâts causés certaines années par le mildiou, nous insistons tout spécialement sur la nécessité absolue de sulfater à temps voulu et avec la plus grande attention. Nous conseillons également l'usage de poudres cupriques entre les divers sulfatages.

Le dosage des sulfates de cuivre des bouillies employées ne devrait, en général, pas être inférieur au 2 %. Toutefois, pour le premier sulfatage et pour les sulfatages des jeunes plantations, il suffit d'employer le dosage de ½ % à 1 ½ %.

Aviation

Le « Pou-du-Ciel » en Suisse. — Un mouvement d'une grande ampleur se dessine actuellement en faveur de l'aviation légère de l'amateur à la suite des efforts et des travaux de M. Henri Mignet à Paris. Cet homme de grande valeur a conçu et réalisé un tout petit appareil baptisé le « Pou-du-Ciel » muni d'un moteur d'environ 20 CV, qui, par sa simplicité de construction et ses qualités de vol exceptionnelles, a rapidement conquis tous ceux qui s'intéressent à la vulgarisation de l'aviation de l'amateur. Cette machine, fruit d'expériences et d'observations de plusieurs années ne présente pas les dangers que pourraient laisser supposer une construction d'amateur.

Sa conception toute spéciale et extrêmement robuste, son principe nouveau d'ailes en tendem (fente volante) et à portance directement contrôlée, ses très faibles vitesses de décollage et d'atterrissage en font incontestablement l'appareil le plus maniable et partant le plus sûr qui existe actuellement dans cette catégorie. Les essais pratiques réalisés en France ont suscité un vif intérêt qui n'a pas tardé à gagner l'Angleterre, la Belgique et la Suisse. Dans notre pays de nombreux appareils sont actuellement en construction (plusieurs sont terminés à Genève) et l'expérience acquise nous permet d'affirmer qu'un amateur peut construire un appareil de ce genre pour un prix inférieur à 1500 fr.

De nombreux clubs « Pou-du-Ciel » sont déjà créés et se sont rattachés à l'organisation centrale, le R. A. A. S. (Réseau des amateurs de l'air en Suisse) dont le but est de créer un lien entre tous les groupements et de coordonner les efforts des amateurs de l'air. Des démarches sont actuellement entreprises par les animateurs de ce mouvement, afin d'obtenir des conditions nouvelles d'homologation, d'autorisations de vol, d'assurances, etc. Ces démarches sont d'ailleurs facilitées d'une façon toute spéciale grâce à la compréhension et l'amabilité dont font preuve les autorités compétentes.

Toutes les personnes qui s'intéressent au « Pou-du-Ciel » et en général au développement du « sport de l'air » et de l'aviation de l'amateur sont cordialement invitées à écrire au comité de l'Association qui leur donnera tous les renseignements utiles.

R. A. A. S., rue du Vieux Collège 4, Genève.

Une journée décisive !

Préparez-vous, électeurs, à repousser les 1er et 2 juin l'initiative de crise :

parce qu'en substituant la tutelle de l'Etat à l'effort individuel, elle affaiblit les énergies sur lesquelles repose l'activité économique du pays et mène directement au collectivisme ;

parce qu'en supprimant la liberté du commerce et de l'industrie, elle prépare l'institution d'un régime de contrainte qui est contraire aux traditions et aux sentiments du peuple suisse ;

parce qu'en concentrant des pouvoirs immenses entre les mains de l'autorité fédérale, elle ***supprime l'autorité des cantons*** *;*

parce qu'en conférant à l'Assemblée fédérale le droit de prendre toutes mesures économiques sans la réserve de la consultation populaire, elle porte atteinte à l'une des bases du droit public fédéral ;

parce qu'en prétendant instituer un régime purement temporaire, elle voile le but réel de ses inspirateurs ;

parce qu'en faisant des promesses fallacieuses, elle conduit irrémédiablement à la déception des masses ou à la faillite de l'Etat.

L'initiative de crise

Les partisans de l'initiative de crise défendent celle-ci par le moyen, entre autres, d'une brochure d'environ 130 pages, intitulée : « La victoire sur la crise remportée par l'initiative de crise ». La proclamation du comité national d'action pour lutter contre la crise économique, dont le siège est à Berne, y est également reproduite. On ne se trompe certainement pas en prétendant que le Dr Weber, de l'Union syndicale suisse, est sans doute l'un des principaux collaborateurs à l'édification de ce monument. Cette publication n'est, au surplus, pas particulièrement facile à comprendre, tout encombrée qu'elle est d'un certain ballast scientifique. Les non-initiés en saisiront avec quelque peine les nombreuses particularités techniques. Il est inutile d'ajouter que les craintes exprimées par les adversaires de l'initiative ne s'y trouvent guère combattues.

Le comité d'action *contre* l'initiative de crise s'exprime, de son côté, d'une façon toute différente au sujet de celle-ci. Sa publication, intitulée : « Contre la grosse tromperie du peuple », procède par un jeu captivant de questions et de réponses, dont le but est de détruire tous les arguments des défenseurs du projet de lutte contre la crise. Les sous-titres de cet opuscule combatif sont particulièrement suggestifs, ce sont entre autres : La fin des cantons ; la fin de l'économie privée ; l'initiative n'est pas nationale, etc.

Prochainement encore, la *Neue Schweizer Rundschau* a publié un numéro spécial contre l'initiative de crise, dans lequel des économistes libéraux-radicaux éminents se prononcent catégoriquement au sujet de ce brûlant problème.

Dans le No 5 de la *Revue syndicale,* les partisans de l'initiative de crise ont tenté, par des arguments théoriques, la défense de la réalisation pratique de leurs conceptions. M. Bratschi y explique notamment que l'initiative de crise constitue la plateforme d'une nouvelle Fédération des paysans et des ouvriers, et qu'il faut que cette entente se fasse éventuellement même sans la collaboration des bourgeois, et contre ceux-ci, si la chose devenait nécessaire. Le bien du pays et celui du peuple exigent ce nouvel état de choses. M. Bratschi, on le voit, applique déjà la réalisation du « plan de travail », élaboré précédemment, qui prévoit une collaboration des paysans, des artisans, des fonctionnaires et des ouvriers et employés. A vrai dire, les partisans bourgeois de l'initiative de crise ne jouent pas un rôle transcendant dans le document de la revue syndicale. Ils semblent n'avoir pour tâche que de se maintenir dans le sillage socialiste, et de se laisser porter par ses flots.

P. R.-D.

Variétés

INDULGENCE

Ces jours dernier, dans une petite ville de province, un citoyen qui avait commis une légère infraction fut amené à comparaître devant le tribunal correctionnel. Peu au courant des questions judiciaires, il alla consulter un parent plus ou moins licencié en droit.

— Demande l'application de l'article 12 du Code pénal, lui dit ce dernier, et tout ira bien.

Notre homme suivit le conseil.

— L'article 12 ? s'écrie le président, mais voyons quel est-il ?

Et il se plonge dans les textes pour se lever, finalement, pâle d'émotion.

— Le voici : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

LA RADIO ET LES MAREES

Le docteur W.-W. Perrett, missionnaire qui vit au Labrador depuis 1925, en étudiant les réceptions de T. S. F., a trouvé une corrélation entre l'amplitude des marées et la qualité des réceptions. L'influence de la Lune sur l : ondes hertziennes, indiquée déjà par Harlan T. Stetson, G.-W. Henrich et G.-W. Pickard, est ainsi confirmée.

LE PLUS RICHE ECRIVAIN DU TEMPS

On pensait, jusqu'ici, écrit *l'Alliance Universelle,* que ce fut le célèbre Edgar Wallace, qui vient de mourir en Amérique et qui, au cours de sa longue carrière littéraire, a gagné à peu près un millions de livres sterling, qui est le plus riche écrivain de notre temps.

Mais il résulte de curieuses données statistiques que publie la presse londonienne, que c'est au jeune écrivain anglais Noël Coward que revient la première place sur cette échelle dorée.

Noël Coward n'a que 32 ans, mais cela ne l'empêche point d'avoir un revenu annuel de 50.000 livres sterling que lui rapportent ses livres, ses pièces et ses scénarios.

DU TAC AU TAC

Le petit Dudule est très friand de confitures. Sa mère, hier, lui adressait de vifs reproches :

— Dudule, tu as touché aux confitures. Eh ! bien, tu n'en auras plus pour ton dessert.

Dudule, haussant les épaules :

— Toi non plus : j'ai vidé le pot !

THÉATRE DE SION

28 et 31 mai, à 20 h. 45
30 mai (Ascension) et 2 juin, à 15 h.

ANTIGONE tragédie de Sophocle, musique de Saint-Sæns

Prix des places : 1res fr. 3.-, 2mes fr. 2.20, galeries fr. 1.50. Location chez Nestor (Tronchet) Sion, téléphone 5.50.

C'est un jeu d'enfant d'entretenir les planchers traités au mordant CLU, car la couche de cire se forment par l'emploi de CLU est très résistante et ne laisse rien pénétrer. CLU s'étend très facilement et est très économique à l'usage. Demandez donc pour le traitement de vos planchers uniquement du **Mordant Clu**

En vente dans tout bon magasin en jaune et en brun

La boîte de ½ kg., à fr. 1.80, de 1 kg., fr. 3.40

Tir d'inauguration du Stand à Chippis

le 26 mai, 1 et 2 juin

Concours de Groupes. Demandez le plan de tir

Tireurs, nous vous attendons !

Société de Tir „La Liberté", Chippis

Festival

des Musiques du Bas-Valais

St - Gingolph

25, 26 et 27 mai 1935

24 sociétés participantes. 1000 musiciens

Cantine 2500 places assises. **Vins de 1er choix**

GRANDE VENTE RÉCLAME

POUR FAIRE DE LA PLACE DANS NOS LOCAUX, NOUS METTONS EN VENTE UNE QUANTITÉ DE MEUBLES DE MAGASIN NEUFS ET D'OCCASION A DES PRIX TRÈS AVANTAGEUX AVEC **20 % DE Rabais**

VITRINES BANQUES ÉTAGÈRES

POUR BOULANGERIE, PATISSERIE, ALIMENTATION, TABACS, CIGARES, DROGUERIE BIJOUTERIE, MERCERIE. CONFECTION, ETC. CHEZ LE SPÉCIALISTE

R. LEDERMANN S. A. AGENCEMENTS DE MAGASINS **TIVOLI 18, LAUSANNE**

Conseil du Docteur

contre

Maux d'estomac, Migraines, névralgies, douleurs

prenez les

Pastilles Jeanne d'Arc

Dépôt : **Pharmacie Caire,** Près Place des Arts, **Thonon-les-Bains**

SALAMI

Viande séchée à l'air première qualité à manger crue p. ½ kg. Fr. 1.20. Fumée à cuire p. ½ kg. Fr. -.80

GRAISSE

Fr. 4.- le bidon de 5 kg. Gros gendarmes, Cervelas et Emmentaler 25 ct. la paire. Saucisse au cumin 15 ct. la paire. Envoi contre remboursement.

Boucherie Chevaline M. Grunder

Metzgergasse 24 **BERNE**

Paquets de 5 kg., demi-port

On cherche des revendeurs

PHOTOGRAVURE MONTBARON & Cie NEUCHATEL

Clichés

DESSINS PROJETS DEVIS

Première Communion

Chapelets, colliers croix et médailles or, argent et doublé, montres et chaînes.

Bijouterie H. MORET

Martigny. Av. de la Gare

Une langue étrangère

en 30 leçons par correspondance ou en **2 mois ici à Baden.** En cas d'insuccès, ici, à Baden, restitution de l'argent. *Diplôme* commercial en 6 mois, *diplôme* langues en 3. Références. Cours de vacances

Ecole Tamé

Baden 14

Ne soyez pas dupes

des réclames fallacieuses qui vous sont distribuées chaque jour

Ne vous laissez pas circonvenir

par les voyageurs qui vous visitent et vous promettent monts et merveilles ; refusez catégoriquement leurs offres et vous vous éviterez ainsi des

Déceptions

Le lait, boisson populaire

Le lait dispense force et chaleur. C'est le meilleur aliment constructif des nerfs et des muscles. Ne vous laissez pas tenter par les boissons excitantes! Elles agissent en coup de fouet et ne fortifient pas. Leur action néfaste ne tarde pas à se faire sentir: la vigueur factice du premier moment fait bientôt place à l'abattement, à la fatigue et à l'énervement. Ce qu'il faut à l'homme actif, ce sont de véritables éléments nutritifs tels que le lait en contient en grand nombre.

Le lait additionné d'Ovomaltine plaît même aux gens qui ne l'aiment pas pur. L'estomac le plus délicat le digère aisément. L'Ovomaltine, produit suisse, est une source de forces pour tous les gens laborieux. Aidez-vous et soutenez l'économie nationale en buvant du lait avec de

l'OVOMALTINE

En vente partout en boîtes à 2 fr. et 3 fr. 60

Dr A. WANDER S.A., BERNE B 238

ARDON - Grande Kermesse

organisée par la Fanfare Helvétia, le dimanche 26 mai.

BAL - Grande Loterie

VINS de 1er choix. Invitation cordiale

Charvoz & Michellod

Le Châble (Valais)

Tissus en tous genres. Mercerie. Chapellerie. Confections. Chaussures. Fers et articles de ménage

Nota : **Au comptant rabais de 15 % sur tous les articles provenant de la faillite Louis Pasche**

Varices

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix 1 fr. 75. — Contre les **plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorrhoïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczéma, coups de soleil.**

Dans toutes les pharmacies

Dépôt général: Pharmacie St-Jacques, Bâle

BORGEAUD

Ameublement

MONTHEY

TÉLÉPHONE 14

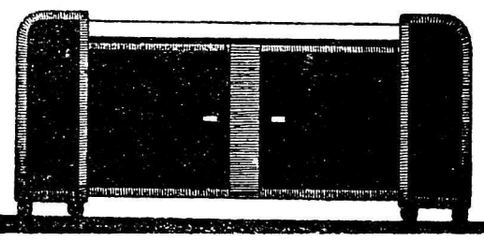

A LOUER en plein centre des affaires à **LAUSANNE**

magnifique LOCAL

de 45 m2 avec W. C., chauffage central général et confort. **Prix Fr. 1500.- par an.**

Pour renseignement s'adresser *à Orell Fussli-Annonces, Lausanne.*

ROMAN

25

La Prison des Rêves

de Maurice Dekobra

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

— Cette cachette-ci, continua-t-il, renferme divers écrins. Vous allez pouvoir constater par vous-même que le contenu n'est pas négligeable.

Soulevant le couvercle, il lui montra sur un lit de velours noir des joyaux magnifiques : des colliers de perles, des parures de saphirs, des tiares de rubis et de topazes et un splendide sautoir d'émeraudes et de diamants.

La Cubaine haletait comme si elle avait eu la respiration coupée. Le prince l'observait et jouissait de sa surprise. Il caressa l'épaule de sa compagne et parla, tentateur :

— Aimeriez-vous ces perles autour de votre cou ? Ou cette tiare de rubis sur votre tête ? Ou ce saphir en pendentif ? A moins que vous ne préfériez ces émeraudes ?

Concha hésitait comme un enfant devant un magasin de jouets.

— Essayons comme ces émeraudes iraient à vos épaules.

Le prince déroula l'écharpe, dégrafa la robe et décolleta le buste. Quand les joyaux coulèrent sur sa peau éclatante, Concha ferma les yeux, ses seins palpitèrent sous la caresse des pierres précieuses.

— Splendide ! admira le maharajah sans préciser s'il parlait de la femme ou du bijou. Je suis content de voir que ce collier vous plaît, ma chère petite alliée...

— Mais, mais, je ne comprends pas, balbutia Concha interdite.

— Oh ! c'est très simple, ma chère. Ces émeraudes seront à vous quand vous aurez su charmer et retenir à Jahlpore l'envoyé spécial de Son Excellence le Vice-Roi.

— Votre Altesse veut dire : le capitaine Armstrong?

— Celui-là même, Concha. Vous me demandiez tout à l'heure si ce bel officier avait les yeux gris, bleus ou verts. A votre place, je me dépêcherais de vérifier si ses prunelles sont assorties aux émeraudes que je vous destine ! J'aime à croire que jamais le regard d'un homme n'aura eu pour vous tant de prix !

CHAPITRE X

Au lieu de crier « Entrez ! » comme elle l'aurait fait en Europe, Concha Guerrero leva la main. Aussitôt la statuette de bronze qui lui tenait lieu de suivante, s'anima dans le coin où elle était accroupie et trotta vers la porte. Lorsqu'elle l'eut ouverte, ce furent les formes ballonnées, les yeux sombres et le sari mauve de Mirra qui surgirent de la pénombre.

— Son Altesse la maharanee s'informe de votre santé, mademoiselle, et serait mille fois satisfaite si vous consentiez à lui faire la faveur d'une visite, dit la favorite de la maharanee en plongeant devant la Cubaine.

— Vous me comblez de daigner me transmettre le souhait gracieux de ma noble amie, riposta Concha que la politesse fleurie de l'Orient divertissait. Veuillez mettre le comble à votre bonté en lui faisant savoir que je serai chez elle dans un instant.

— Que votre diligence soit grande, recommanda Mirra avec un sourire, car les instants que nous passons privées de votre présence nous sont rigoureux comme des heures d'hiver vécues dans la montagne sous la neige.

— Je me hâterai comme la gazelle altérée vers la source fraîche, affirma Concha qui avait retenu cette comparaison.

Et Mirra, après une nouvelle salutation, partit rejoindre sa maîtresse.

Avec de très légères variantes, semblable scène se répétaient plusieurs fois par jour. Car maintenant qu'elle avait fait alliance avec le maharajah, Concha avait quitté l'impersonnel *guest house* réservé aux hôtes de passage pour se voir installée dans le palais même. Quatre pièces au dallage assourdi de tapis, aux murs peints d'un vert délicat et en haut desquels s'épanouissaient des floraisons de lotus roses, lui avaient été données près du *zenana*. Elle y menait une vie oisive et magnifique dont l'imprévu l'enchantait. Une servante veillait sur son sommeil et lui offrait le thé ou le café dans de minuscules tasses d'or invraisemblablement tarabiscotées. Si elle le souhaitait, elle pouvait se faire éveiller en musique. Le plus léger éclat de sa voix réduisait à un effroi respectueux la demi-douzaine d'autres servantes qui étaient préposées à son service et la comblaient de soins autrement diligents que ceux de la femme de chambre anglaise qu'elle avait abandonnée à Calcutta. De cette souveraineté qu'elle exerçait sur elles, la Cubaine s'amusait comme d'un jeu.

En attendant les occasions de conquérir le capitaine Armstrong, elle jouissait du reste de bien d'autres distractions que lui procuraient ses relations avec la maharanee.

Une sympathie intuitive avait dès leur première rencontre poussé vers Concha l'épouse du prince. Elle avait deviné que cette femme complaisante jouait un rôle utile auprès de lui. Les attentions dont elle était l'objet ne lui laissaient aucun doute là-dessus ; mais la manière courtoisement distante dont elles étaient accordées lui disait clairement que sa jalousie n'avait rien à redouter ; aussi tous les prétextes lui étaient-ils bons pour attirer la Cubaine chez elle.

Elle n'avait souvent même pas besoin d'en chercher car Concha usait largement de la prière qui lui avait été faite de considérer le *zenana* comme son propre appartement. Avant que Mirra vînt la chercher, elle y avait spontanément passé une partie de la matinée. Elle l'avait quitté pour se livrer à sa toilette dont elle changeait au minimum six fois par jour. Succédant à une tenue sportivement simplifiée pour la rythmique matinale, à une tenue d'équitation, à une tenue de tennis, elle avait choisi une tenue « gala intime », pour la visite à la maharanee ; la toilette qu'elle était en train d'achever avait été d'une minutie spécialement longue car il s'agissait pour Concha de paraître en beauté à un thé musical que son auguste amie donnait en son honneur.

Trois coups de houpette estompèrent définitivement le nez et le menton de Concha. Ses talons tintèrent dans le couloir où les pas de Brinda ne résonnaient plus. Elle tourna, sans y être invitée, la poignée de la porte du *zenana* et, comme à un signal, un concert éclata. Vêtues de tuniques couleur de safran, couronnées de fleurs de frangipanes blanches, quinze jeunes filles faisaient résonner les guitares qu'elles appuyaient sur le genou ployé.

— Vous paraissez à mon cœur comme la lune qui se lève à l'horizon, dit la maharanee interprétant obligeamment les paroles de la mélodie pour les appliquer à l'arrivée de Concha.

— L'excès des bontés de Votre Altesse remplit mon âme de confusion, répliqua la Cubaine, après avoir baisé la main que lui tendait son hôtesse. Puis, d'une envolée de doigts, elle rendit leur salut aux grandes dames présentes. *(à suivre)*

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec les Editions Victor Attinger, Neuchâtel